



PARCOURS J'ETABLIS DES BULLETINS DE PAIE

124
Bulletins de paie

pour vous exercer à
établir des bulletins
corrects



Environ 186 heures
pour vous entraîner

PREREQUIS

- Avoir étudié les autres parcours sur la paie et le droit social

OBJECTIFS

- Savoir appliquer les réglementations, formalités liées à la paie
- S'entraîner à établir des bulletins de paie dans plusieurs professions

PUBLIC VISE

- Apprenants au titre professionnel Gestionnaire de paie.
- Gestionnaire de paie voulant se former sur de nouvelles fonctionnalités d'établissement des bulletins de paie.

EXPERTS FORMATEURS

Ce parcours de formation est conçu à partir d'exemples de bulletins de paie dans de multiples professions, accessibles sur une base de travail spécifique.

LE DEROULE DU PARCOURS EN DETAIL

Déroulé pédagogique - Niveau 1

1- Les bases du bulletin de paie

- 1.0 - Les cotisations sociales (introduction)
- 1.1 - Mon premier bulletin de paie
- 1.2 - Introduction des prévoyances
- 1.3 - la réduction générale des cotisations patronales
- 1.4 - Le Prélèvement à la source (PAS)
- 1.5 - Le calcul des plafonds

2- Les événements courants de la paie

- 2.1 - La gestion des jours fériés
- 2.2 - Les heures supplémentaires
- 2.3 - Le calcul des absences
- 2.4 - Les congés payés
- 2.5 - Les avantages en nature
- 2.6 - Les remboursements de frais
- 2.7 - Les Titres - restaurant
- 2.8 - Les chèques vacances
- 2.9 - La saisie arrêt

3- L'embauche

- 3.1 - L'embauche d'un salarié

4- Les contrats particuliers

- 4.1 - Le travail à temps partiel
- 4.2 - Le travail saisonnier
- 4.3 - Les apprentis
- 4.4 - Le contrat de professionnalisation

5- Des statuts particuliers

- 5.1 - Salarié au forfait
- 5.2 - Dirigeant
- 5.3 - Le travail des jeunes
- 5.4 - Les stagiaires
- 5.5 - Travail à l'étranger
- 5.6 - Travail d'un étranger
- 5.7 - Travail à domicile

6- Les suspensions

- 6.1 - La maladie et les accidents de la vie privée
- 6.2 - L'accident du travail
- 6.3 - La maternité
- 6.4 - L'activité partielle

7- Les fins de contrat & ruptures

- 7.1 - La démission
- 7.2 - La fin d'un CDD
- 7.3 - Licenciement
- 7.4 - Ruptures conventionnelles
- 7.5 - Mise à la retraite
- 7.6 - Le départ à la retraite

Déroulé pédagogique - Niveau 2

1- Approfondissement des bases

- 1.1 - L'allocation familiale avec dépassement des seuils
- 1.2 - La CSG-CRDS avec limite de l'abattement
- 1.3 - L'approfondissement des plafonds
- 1.4 - L'approfondissement des prévoyances
- 1.5 - La retraite supplémentaire

2- Les événements courants de la paie

- 2.1 - Les jours fériés
- 2.2 - Les heures supplémentaires
- 2.3 - Le calcul des absences
- 2.4 - Les congés payés
- 2.5 - Les avantages en nature
- 2.6 - Les remboursements de frais
- 2.7 - Les Titres - restaurant
- 2.8 - Les chèques vacances
- 2.9 - L'intéressement/ la participation

3- L'embauche

- 3.1 - L'embauche

4- Les contrats particuliers

- 4.1 - Le travail à temps partiel
- 4.2 - Le travail saisonnier
- 4.3 - Les apprentis
- 4.4 - Le contrat professionnel

5- Des statuts particuliers

- 5.1 - Les salariés au forfait
- 5.2 - Les dirigeants
- 5.3 - Travail des jeunes
- 5.4 - Stagiaire
- 5.5 - Le travail à l'étranger
- 5.6 - Le travail d'un étranger
- 5.7 - Le travail à domicile

6- Les suspensions

- 6.1 - La maladie et les accidents de la vie privée
- 6.2 - Les accidents de travail
- 6.3 - Maternité
- 6.4 - L'activité partielle

7- Les fins de contrat & ruptures

- 7.1 - Démission
- 7.2 - Fin de contrat
- 7.3 - Le licenciement
- 7.4 - La rupture conventionnelle (individuelle)
- 7.5 - La mise à la retraite

i Vous voulez suivre ce parcours ?

L'équipe pédagogique peut être contactée sur pedagogie@laformationpourtous.com (réponse dans les 24 heures ouvrables) et les lundi, mardi, jeudi et vendredi au 06.82.93.35.08 et les mercredi et samedi au 06.82.93.35.07.

Le prix du parcours de formation est de 70 € T.T.C. et comprend :

- le parcours de formation en tant que tel.
- un abonnement pour un parcours de formation donne accès aux formations du parcours. L'accès à la plateforme débute dans les 48h ouvrables maximum après le règlement de la formation, une fois le compte créé par les équipes de FORCES et le parcours choisi par l'apprenant, à raison d'un mois par parcours.
- des documents complémentaires aux concepts étudiés, de type Glossaire ou Tableaux à compléter.

Les vidéos de formation sont consultables par les personnes porteuses de handicap physique de leur domicile, sur leur ordinateur, tablette ou portable. Les personnes souffrant de handicap visuel ou auditif peuvent avoir des difficultés à voir ou à entendre les vidéos. Dans ce cas, elles peuvent consulter :

- l'AGEFIPH : www.agefiph.fr – 0 800 11 10 09 – et la page de son site web spécialement dédiée à la formation : <https://www.agefiph.fr/ressources-handicap-formation>
- le site service-public.fr pour connaître leurs droits : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits>